



**Vers une évolution des conditions de recours à la clause  
de dédit-formation ?**

C'est l'une des propositions des partenaires sociaux dans le cadre de l'évaluation de la loi dite « Avenir professionnel » en date du 5 septembre 2018 qui a réformé en profondeur la formation professionnelle.

<https://www-lesechos-fr.cdn.ampproject.org/c/s/www.lesechos.fr/amp/1339180>